

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1610

Artikel: Budgets publics : les méfaits d'une action à l'aveugle
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les méfaits d'une action à l'aveugle

Faire des économies, c'est bien. Mais il ne faut pas oublier qu'un budget sert surtout à définir des objectifs collectifs et à dégager les ressources nécessaires à leur réalisation.

Les débats budgétaires, au niveau fédéral comme dans les cantons, donnent une piètre image de la politique. Le triste spectacle auquel nous assistons relève du traficage de bazar, de l'épicerie comptable, non de l'exercice politique. Car l'objectif légitime de réaliser des économies occulte totalement la question centrale des priorités collectives et des moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

Le camp bourgeois, dans le rôle du Père la Rigueur - mais de quelle couleur politique était donc la majorité laxiste qui a laissé filer ainsi les dépenses publiques? - sabre allégrement dans les dépenses. La gauche, en défenderesse de la veuve et de l'orphelin, défend pied à pied ces mêmes dépenses, comme si chaque franc retranché représentait un affaiblissement et de la puissance publique et de la solidarité sociale. On exagère à peine. L'un comme l'autre ont en commun de travailler à l'aveugle.

Obnubilée par les économies à réaliser, la droite manie la paire de ciseaux jusqu'à ce que le compte soit bon. Parfois elle pousse

l'effort jusqu'à théoriser et parle de la symétrie des sacrifices pour justifier des coupes linéaires qui masquent mal le caractère arbitraire de l'exercice.

Derrière chaque réduction de dépenses - à l'exception de quelques secteurs qu'elle ne porte pas dans son cœur comme la défense notamment - la gauche voit poindre le dépérissement de l'État et l'abandon des plus démunis. Comme si les montants défendus équivalaient automatiquement à des prestations indispensables ou simplement utiles.

Une affaire de sous

Les deux camps partagent la même vision étriquée de l'action publique qui se résumerait à un ensemble de lignes budgétaires. Jamais la dépense n'est mise en relation avec une tâche et des objectifs à atteindre. La bataille n'est qu'affaire de sous. Tailler dans les subventions ou au contraire les maintenir; réduire les effectifs du personnel ou les accroître; alléger les frais de fonctionnement ou pas: le combat est frontal, mais jamais les adversaires ne se posent la question des effets des économies et des dépenses.

A la décharge des édiles - exécutifs comme parlements - il faut reconnaître que le budget est devenu un monstre de complexité et de détails. Il ne reflète pas l'activité de l'État, ne dit rien ou presque des prestations fournies et ne permet plus d'orienter l'action publique. Triste sort pour une institution qui historiquement fut à la base de la revendication démocratique, contre le pouvoir absolu du monarque.

L'inventaire des tâches publiques, l'analyse de leurs coûts et de leurs effets constituent le préalable indispensable à la recherche d'économies. C'est à cette condition seulement qu'il est possible de faire des choix éclairés, donc démocratiques, de dégager des priorités, de décider s'il faut maintenir ou diminuer les moyens financiers, ou engager des moyens supplémentaires.

Le budget doit refléter cette approche. Non plus énumération des charges et des produits ventilés en d'innombrables catégories et sous-catégories, mais présentation par prestations délivrées.

Ce nouveau budget, déjà adopté ou en voie de l'être dans de nombreux pays, n'exprime pas une simple adaptation comptable. Il traduit un nouveau mode de gestion, une conduite de l'action publique qui investit les administrations d'une responsabilité et d'une autonomie d'action. Contre une enveloppe budgétaire attribuée à telle tâche, le législateur attend des résultats. S'il réduit l'enveloppe, il doit redéfinir la tâche. Ce nouveau mode de gestion, que les cantons romands peinent à introduire, doit conduire à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. Au contraire du bricolage comptable auquel se livrent les autorités, il permet un débat politique sur de véritables options, choisies en connaissance de cause. *jd*

Une information très complète sur la modernisation budgétaire et la gestion publique en France est disponible sur le site www.moderfie.minefi.gouv.fr

Formation supérieure (suite)

la qualité des petits établissements supérieurs des régions périphériques est la plus menacée en raison de leurs petits effectifs. Ils auraient également à gagner d'une redistribution équitable de la matière, afin d'atteindre, dans quelques domaines, une masse suffisante.

Coup de gueule insuffisant

Ce petit tour d'horizon montre qu'il serait temps de remettre sur la table la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération. Ce débat mérite assurément mieux qu'un coup de gueule - fut-il ministériel - devant le groupe de *brainstorming* thérapeutique du parti ra-

dical, qui plus est concocté sans coordination avec les offices fédéraux en charge du dossier. Car il existe quelques bonnes raisons de fédéraliser l'ensemble de la formation supérieure.

La préparation d'un nouvel article constitutionnel offrirait une excellente occasion de définir ce que l'on veut, non seulement en terme de performance, mais aussi d'institution, de diversité scientifique, de répartition territoriale, de démocratisation et d'éthique. On attend donc avec impatience les nouvelles propositions détaillées de Pascal Couchepin pour donner des bases solides à un débat aussi incontournable qu'épineux. *rn*